

Check-list de questions à se poser dès la phase de conception du projet.

(Tiré de : Connaissance de l'environnement, Sols et constructions, OFEV 2014)

Selon le type de procédure d'autorisation de construire (permis à bâtir communal, approbations cantonales, projet soumis à EIE au niveau cantonal ou fédéral, projets de régies fédérales, etc.), les types de sol rencontrés sur le chantier et l'utilisation des sols, les contraintes posées à la réalisation d'un projet en matière de protection qualitative des sols peuvent fortement varier.

La check-list ci-après vise à synthétiser les différents facteurs et paramètres à prendre en compte lors de la planification d'un projet. Elle n'interfère en aucun cas avec des exigences administratives liées à une procédure d'autorisation de construire. Les réponses à ces questions servent à préciser l'ampleur des impacts sur les sols et ne remplaceront pas une évaluation précise par un spécialiste des sols.

Question 1 : Qu'elle-est l'utilisation actuelle du sol et dans quelle zone climatique se trouve mon projet ?

Nous distinguons les situations suivantes :

- Zone agricole de plaine
- Zone de montagne du Jura (dès 1000m)
- Zone subalpine et alpine (entre 1000m et 3000m)
- Zone forestière
- Zone urbaine

Les exigences de protection des sols sont valables dans toutes les situations, mais les contraintes en termes de génie civil étant différentes, des mesures particulières sont nécessaires et sont décrites dans le chapitre 6 du présent module. Remarque : les surfaces figurant dans des inventaires ou zones de protection particulières au niveau communal, cantonal ou fédéral, peuvent interférer avec la protection des sols.

Question 2 : Quelle est l'importance des emprises et des décapages nécessaires pour réaliser la construction (en m², m³ ou mètres linéaires) ?

Lors des travaux de génie civil, il s'agit de distinguer les emprises temporaires sur les sols, des emprises définitives sur les sols (pas de remise dans l'état initial). C'est le total des emprises qui sera déterminant pour l'autorité chargée de fixer les conditions à l'octroi du permis de construire. Concernant les volumes de matériaux terreux qui seront exportés définitivement hors du périmètre du chantier pour être réutilisés ou mis en décharge, il sera important de distinguer entre le volume issu de la couche supérieure (horizon A) et le volume issu de la couche sous-jacente du sol (horizon B). La distinction entre un petit et grand chantier est sujette à de nombreuses interprétations et discussions. La majorité des cantons exige un suivi pédologique à partir d'une emprise sur une surface de 5'000 m² ou pour un chantier linéaire d'une longueur de 1'000m¹. On devra se référer à l'autorité cantonale compétente afin de connaître les exigences exactes.

¹ On notera que le Land du Bade-Wurtemberg en Allemagne a fixé le chiffre de 5'000 m² dans sa législation.

Question 3 : quel-est le type d'emprise sur les sols de mon projet ?

Les trois cas de figure suivant sont proposés dans cette publication :

- Le sol est l'objet d'une emprise définitive avec décapage intégral des sols et exportation des matériaux terreux hors du périmètre du projet
- Le sol est réutilisé sur place pour la création d'espaces verts et/ou de milieux naturels, qui ne correspondent plus à l'état initial
- Le sol est décapé et excavé, puis remis en place conformément à l'état initial, et avec une remise en culture complète (par exemple gravières et carrières, décharges, chantiers linéaires, ...)

Question 4 : Quelles sont les caractéristiques des sols à décapier ?

- Existe-il des indices d'une contamination chimique du sol, ou de présence de plantes envahissantes? Si oui, de quelle façon les sols décapés seront-ils recyclés ou éliminés ?
- Existe-il des indices de présence de vestiges archéologiques sur le site touché par les décapages et les excavations ? Si oui, des campagnes de fouilles préliminaires ou d'urgence devront être planifiées.

Question 5 : Quelle est la durée du projet ou du chantier ? Comprendra-t-elle une période d'hivernage?

La réponse à cette question déterminera le type de stockage des matériaux (forme et emplacement des tas) et les mesures d'ensemencement et d'entretien à prendre pour les dépôts de matériaux terreux.